

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/129

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 25

SÉANCE EN DATE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 11 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PAR L'ASSOCIATION
« LES CLÉS DU JARDIN » POUR L'ACQUISITION D'UNE SERRE
HORTICOLE**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Guy Rossler, adjoint au maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 999 € à l'association « Les clés du jardins » pour l'acquisition d'une serre horticole en polycarbonate de 17 m² de surface au sol,
- prend acte que cette serre doit permettre aux membres de l'association d'effectuer eux-mêmes leurs semis et économiser ainsi l'achat de plants, tout en démarrant la saison horticole plus tôt dans notre région,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de l'année 2020.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 4 décembre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 4 décembre 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT